

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À SOUTENIR LES FEMMES QUI SOUFFRENT D'ENDOMÉTRIOSE - (N° 1221)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par

M. Pauget, M. Bony, Mme Louwagie, M. Cinieri, Mme Martin (Alpes-Maritimes), M. Viry,
Mme Bazin-Malgras, M. Forissier et Mme Anthoine

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.